

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 30 mai 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

CARRERE SENTENAC Delphine CLIVILLE José DAVID Didier DOUSSAIN Jean IGLESIAS
Nathalie IPINAZAR-LASHERAS Danielle LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude
MIQUEU Pierre OULIEU Marie-France ZUNIC Florence

Membres absents ayant donné procuration:

CABAU Adeline par IGLESIAS Nathalie MASSON Laurent par CLIVILLE José MERTES
Sylvain par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

SARNIGUET Isabelle

Ordre du jour:

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du 12 avril 2022
- Achat de véhicule
- Décision modificatif : virement de crédits
- Prêt pour achat bâtiment
- Adhésion GEOCCC 2022

Délibérations du conseil:

APPROBATION COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2022 : 14 pour

ACHAT VEHICULE (D 2022 019)

Monsieur le Président de l'assemblée communale explique que le véhicule de marque Peugeot Type BOXER qui est utilisé pour le transport des repas à la cantine est en panne, un devis de réparation a été établi pour un montant de 4.802,82 Euros. Ce véhicule a 26 ans il ne parait pas judicieux de le faire réparer.

Il est nécessaire souhaitable de le remplacer.

Après consultation de plusieurs concessionnaires automobile, le garage St Girons Pneus à Saint Girons a un véhicule d'occasion de marque Renault type Kangoo II de 2016, pour un montant de 7.416,67 € HT et propose de faire une reprise du véhicule Peugeot type Boxer immatriculé n°2699 GF 09, d'un montant de 1.000 €

Après avoir ouï cet exposé et après discussion,
L'assemblée communale :

- accepte la proposition d'achat de Saint Girons Pneus à Saint Girons pour un véhicule d'occasion de marque Renault type Kangoo pour un montant de 7.416,67 € HT soit 8.900 € TTC
- accepte la proposition de reprise du véhicule Peugeot type Boxer immatriculé n°2699 GF 09, par Saint Girons Pneus à Saint Girons pour le montant de 1.000 €
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce véhicule
- autorise Monsieur le Président à mandater cet achat au compte 21571 du budget primitif 2022 à Saint Girons Pneus à Saint Girons.

Vote : 14 Pour

Vote de crédits supplémentaires - ste croix (D 2022 020)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|----------------|-------------|
| | | TOTAL : | 0.00 |
| | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 020 | Dépenses imprévues | -5000.00 | |
| 21571 | Matériel roulant | 7900.00 | |
| 2158 | Autres installat°, matériel et outillage | -2900.00 | |
| | | TOTAL : | 0.00 |
| | | 0.00 | 0.00 |
| | | TOTAL : | 0.00 |
| | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 14 Pour

REALISATION D'UN PRET POUR ACHAT BATIMENT "Cabinet Médical" (D 2022 021)

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de demander un prêt de 90.000 € pour permettre l'achat du bâtiment "Cabinet médical" appartenant la SCI Groupe Médical de Ste Croix.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté :

- Décide de demander un prêt de 90.000 € sur une période de 15 ans.

- Décide de demander à la Caisse Régional du Crédit Mutuel Midi Atlantique ce prêt dont les conditions sont les suivantes : taux fixe de 1,50 % avec paiement périodique trimestrielle, une durée de 15 ans et des frais de dossier d'un montant de 100 €.

- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement de prêt,

- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vote : 14 Pour

ADHESION GEOCC 2022 (D 2022 022)

Monsieur le président expose au Conseil Municipal, l'utilité d'adhérer et d'avoir recours aux services de GEOCC (Groupement d'Employeurs OCCitanie) (ex PAASPORT 09). Cette association a pour l'objet: l'aide au développement économique local par les métiers du sport et de l'animation, l'aide au bon fonctionnement et à la promotion de la vie associative, la lutte contre le travail dissimulé dans ces secteurs d'activité, par la structuration de l'emploi.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal,

- Autorise, Monsieur le Maire à adhérer à l'association GEOCCC, soit une cotisation annuelle de 35 €.
- Autorise, Monsieur le Maire, à signer avec cette dernière les contrats de mise à disposition et autres conventions de promotion de l'emploi, dans son champ d'activité. Cette mise à disposition rentrera en vigueur pour palier le manque de personnel territorial aux secteurs d'activités de GEOCC.

Vote : 14 Pour